

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 28 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPA 60 Marché Beauvau (12e) - Restauration après sinistre - Dépôt des autorisations administratives.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R. 420-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le dépôt des demandes d'autorisations administratives de l'opération de restauration après sinistre du marché Beauvau, situé place d'Aligre (12e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de restauration après sinistre du marché Beauvau, situé place d'Aligre (12e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO